

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.camping-lac-lislebonne.com. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 – Conditions de réservations

2.1 Prix et règlement

Tous les prix sont indiqués en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que les taxes de séjour et d'éco-participation ne sont pas comprises dans le prix des forfaits.

Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : chèque bancaire ou postal français, chèques vacances, espèces, carte bancaire.

Modalités de règlement

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être accompagnée du règlement d'un acompte comprenant 30% des frais de séjour et de la cotisation pour l'assurance annulation (si souscrite)

Le règlement devra nous parvenir au plus tard 15 jours après l'envoi du contrat de location. Passé ce délai, la réservation sera considérée comme annulée.

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par le camping.

Le solde de votre séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le début de votre séjour pour les locations et le jour de l'arrivée pour les emplacements nus.

Dans le cas où le solde ne serait pas réglé dans les délais indiqués, le séjour sera considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliqueront.

Toute réservation de locatif effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date du séjour doit être payée intégralement.

Les taxes de séjour et d'éco-participation sont facturées simultanément avec votre hébergement. Elles sont ajustées au nombre et à l'âge des participants au séjour entre le jour d'arrivée et le jour de départ. Elles sont à régler lors de votre séjour.

2.2 Descriptif des hébergements

Emplacements nus :

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car.

Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, 1 ou 2 personnes, votre installation, votre véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations, sanitaires et aux lieux de baignade (piscine et lac). Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

Forfait Nature: 1 emplacement pour 2 personnes, 1 camping-car ou 1 voiture avec une tente ou une caravane

Forfait Confort: Forfait nature + électricité

Forfait CycloRando: 1 emplacement pour 1 personne arrivée sans véhicule à moteur, sans électricité

La capacité d'accueil maximum par emplacement est de 6 personnes et un véhicule. Les tentes supplémentaires sont tolérées sans supplément.

Locatifs :

Les locatifs sont entièrement équipés en vaisselle, oreillers, couvertures ou couettes et alèses (prévoir les draps et les taies d'oreillers ou possibilité de location sur place sur demande préalable). Le forfait de base comprend de 4 à 6 personnes suivant le type d'hébergement, votre véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et aux lieux de baignade (piscine et lac), à l'exception des sanitaires collectifs. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au domaine aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à l'infrastructure de l'hébergement loué ou une composition différente de l'enregistrement de la famille.

Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

Une tente supplémentaire de petite taille est un supplément autorisé sur l'emplacement du mobile-home, uniquement.

2.3 Suppléments

Quelle que soit la formule adoptée, des frais supplémentaires seront facturés pour les personnes supplémentaires, les véhicules supplémentaires, les animaux, les visiteurs...

2.4 Réservation

La demande de réservation d'un emplacement ou d'un locatif doit être effectuée par une personne majeure et disposant de la capacité juridique. Le contrat est nominatif et ne peut être cédé.

Les mineurs non accompagnés d'une personne majeure ne sont pas acceptés sur le camping.

La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservations.

2.5 Non présentation

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 48 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement. Nous retiendrons les frais en application à nos conditions d'annulation.

2.6 Annulation

Du fait de l'acheteur

Toute annulation devra être confirmée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception : la date de réception de cet écrit servant de référence à l'application du barème.

Il vous sera retenu ou vous resterez nous devoir, à titre d'indemnité de rupture de contrat :

Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : le montant de l'acompte reste acquis au camping

Annulation dans les 30 jours précédents le début du séjour : la totalité du séjour sera due (frais de dossier et assurance inclus)

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation.

Du fait du camping

Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu ou de locatif, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour sera averti par écrit puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versé.

2.7 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Article 3 – Déroulement du séjour

3.1 Arrivée et départ

Pour les emplacements nus

L'**accueil** se fera **entre 14h30 et 19h**, sauf indication contraire signalée par avance. Le **départ** se fera **avant 12h00**.

Pour les locatifs

L'**accueil** se fera tous les jours, ou seulement certains jours en haute saison, **entre 16h00 et 19h**, sauf indication contraire signalée par avance. Le **départ** se fera tous les jours, ou seulement certains jours en haute saison, **avant 10h00**.

Les dates de haute saison, ainsi que les jours de départ et arrivée possible sont précisées dans la grille tarifaire ou sur simple demande.

3.2 Cautions

Des cautions vous seront demandées le jour de votre arrivée. Sans anomalie constatée, elles seront restituées au moment du départ. Le montant des cautions est précisé dans la grille tarifaire ou sur simple demande.

La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour. La caution pourra couvrir tout ou partie de ces frais.

Si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté la caution sera intégralement conservée.

Pour les emplacements nus

Une caution sera demandée contre la remise d'un badge d'ouverture des barrières, si vous en avez besoin. Cette caution sera encaissée en cas de détérioration ou non restitution du badge. Elle sera restituée au moment de la remise du badge aux heures d'ouverture de la réception.

Une caution sera demandée contre la location d'un adaptateur de prise européenne, si vous en avez besoin. Cette caution sera encaissée en cas de détérioration ou non restitution de l'adaptateur. Elle sera restituée au moment de la remise de l'adaptateur aux heures d'ouverture de la réception.

Pour les locatifs

Une caution sera demandée contre la remise des clés du locatif et d'un badge d'ouverture des barrières. Cette caution couvre tout ou partie des dégradations éventuelles causées au locatif, ainsi que la restitution de celui-ci dans un état de propreté impeccable. En cas de dégradation, elle sera encaissée au prorata du coût des travaux rendus nécessaire ou, en cas d'état de propreté de restitution non satisfaisant, elle sera intégralement encaissée. Elle sera restitué sous huit jours après constat de l'état de départ du locatif.

3.3 Utilisation des locatifs et entretien des lieux

Un inventaire, avec état des lieux, vous sera remis à l'arrivée. Vous pouvez en contester la rédaction jusqu'au lendemain midi de votre arrivée, à la réception aux heures d'ouverture de celle-ci. Passé ce délai, sans retour de votre, il sera considéré comme contradictoire. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Il sera révisé après votre départ.

L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis à la place qu'il occupait à l'entrée des lieux.

Toute réparation, quelle qu'en soit l'importance, rendue nécessaire par votre négligence en cours de location sera à votre charge.

Vous vous engagez à entretenir tout au long de votre séjour l'hébergement et à le rendre à son départ dans un état de propreté impeccable.

Dans le cas où l'état de propreté ne serait pas satisfaisant au départ du locataire, la caution sera encaissée.

Les draps et taies d'oreillers protégeant les matelas et oreillers sont obligatoires.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des hébergements.

3.4 Départ

Toute libération d'emplacement nu après 12h et de locatif après 10h entraînent la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue et ne sera possible qu'en fonction des disponibilités du moment.

3.5 Arrivée retardée et départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur la confirmation de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

3.6 Animaux

Les chiens (exceptés ceux de catégorie 1 et 2) et les chats, sont autorisés sur le camping, à raison de 2 par emplacement nu ou locatif maximum.

Les animaux doivent être tenus en laisse en permanence. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping.

Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée. L'animal doit être à jour de ses vaccins et identifié.

La direction se réserve le droit de refuser tout animal bruyant ou menaçant.

Les animaux ne doivent pas monter sur les lits, les canapés et il est interdit d'utiliser les couettes et couvertures comme tapis.

Article 4 – Droit à l'image

Vous autorisez le camping à utiliser tout support photos ou vidéos de vous ou de vos enfants ou toute personne vous accompagnant que vous aurez préalablement informées (inscrite au contrat ou visiteur) qui pourrait être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. Vous devez nous tenir informés par écrit, qui devra être contresigné par la direction, si vous ne souhaitez pas figurer sur ces supports de communications.

Article 5 – Acceptation des termes du contrat

Comme la loi l'exige, chaque campeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et du contenu du plan d'évacuation et accepte de s'y conformer. Ceux-ci sont affichés à l'entrée du Domaine de Lislebonne. Un exemplaire du règlement intérieur peut vous être remise sur demande.

Toute activité gratuite ou payante, mentionnée dans les documents et brochures du camping, peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée.

Article 6 – Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait. De même, le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture en cas de sinistre. Il est notamment rappelé qu'une assurance pour son propre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

Article 7 – Réclamation

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour.

Article 8 - Médiation

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons, par voie électronique (<https://app.medicys.fr/?prold=17e43d5a-80b1-46a9-b3f8-0b40176a6b42>), ou par voie postale (MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS).

Article 9 – Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce d'Agen.